

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveaux OGM : POLLINIS dénonce un risque majeur pour l'agriculture et notre alimentation

Paris, le 13/11/2025 - La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sont en phase de négociation pour déterminer l'avenir des plantes génétiquement modifiées issues des **nouvelles techniques génomiques** (NGT en anglais). Alors que le **troisième trilogue** se tient ce **13 novembre**, un accord pourrait être trouvé rapidement, notamment sous l'impulsion du Danemark.

La proposition portée par la Commission européenne sur les plantes issues des NGT (aussi appelés **nouveaux OGM**, produits par des techniques d'édition génomique, comme les ciseaux moléculaires CRISPR) vise à déréglementer la quasi-totalité de ces produits. Si elle est adoptée, les nouveaux OGM seront alors exemptés entre autres d'évaluation des risques, de traçabilité et d'étiquetage jusqu'au consommateur final. De plus, les méthodes de détection et d'identification seraient supprimées, ce qui pose des problématiques en raison de la brevetabilité de ces plantes.

Cette proposition de règlement repose sur des fondements problématiques, à savoir une prétendue équivalence entre les plantes issues des NTG et les plantes issues de la sélection conventionnelle. Or, les critères utilisés pour établir cette catégorie ont été épinglés par plusieurs agences européennes¹ et jugés "[scientifiquement injustifiés](#)". Pourtant, ces critères ont un rôle clé puisque ce sont eux qui permettent de déterminer si une plante peut être exemptée des règles encadrant actuellement les OGM, dont l'évaluation des risques. Concrètement, cela signifie que les **consommateurs ne pourront plus savoir** si les produits qu'ils achètent **contiennent ou non des OGM**.

Il est nécessaire de rappeler que ce projet fait peser de **nombreux risques sur l'ensemble de notre modèle agricole et alimentaire** :

- **Atteinte au droit à l'information** et à la liberté des citoyennes et citoyens de choisir une alimentation sans OGM;
- **Risques environnementaux** liés à l'absence de procédures d'évaluation des risques avant la culture et la commercialisation des nouveaux OGM;
- **Concentration du secteur semencier** via les brevets (qui seront déposés sur les plantes OGM et leurs techniques de production) et augmentation du prix des

semences menant à une **privatisation du vivant et à une perte de souveraineté alimentaire** ;

- Risques **juridiques** pour les semenciers et les agriculteurs via **l'extension abusive de la portée des brevets** qui seront déposés et **inversion de la charge de la preuve** en cas de poursuites abusives pour contrefaçon;
- **Mise en péril de l'agriculture biologique et sans OGM** et menace pour l'intégrité de ces filières en raison des contaminations génétiques;
- **Perte de diversité génétique**, renforçant la standardisation des espèces cultivées, alors que nous avons besoin de diversité pour faire face aux crises écologiques actuelles.

Les pistes actuellement envisagées (qui concernent uniquement les brevets) ne permettent aucunement de répondre à ces enjeux préoccupants. **POLLINIS** a déjà **dénoncé la position** tenue par la **France** au Conseil de l'Union européenne, qui va à **l'encontre** de la réglementation actuelle et du **principe de précaution**. Notre gouvernement est-il prêt à accepter ce projet qui met en péril notre alimentation et menace **notre droit** fondamental à **l'information**?

Alors que le gouvernement danois, qui assure actuellement la présidence du conseil de l'Union européenne, semble déterminé à conclure un accord sur cette déréglementation avant la fin de son mandat (31 décembre 2025), des organisations européennes² révèlent que l'opinion publique est clairement opposée à cette démarche. Un récent sondage YouGov³ (du 3 novembre) indique que **82 % des danois sont opposés à la déréglementation des OGM** et estime que l'UE **devrait maintenir les règles strictes** actuelles afin de protéger la sécurité alimentaire, l'environnement et le droit de choisir des consommateurs.

Charlotte Labauge, chargée de campagnes chez POLLINIS **appelle les décideurs à rejeter cette proposition et à maintenir une réglementation stricte de tous les OGM y compris ceux issus des NGT** : « *Il est inquiétant de constater que le Danemark pourrait ignorer l'appel de sa population en faveur de la prudence. Appliquer le principe de précaution et de transparence, protéger les agriculteurs et les sélectionneurs de taille petite et moyenne, préserver les filières biologiques et sans OGM, doit passer avant les intérêts économiques et financiers de l'agro industrie et des entreprises de biotechnologie. Ce projet de règlement européen menace l'environnement, l'agriculture et le droit de choisir librement ce que nous mangeons.* »

Notes:

- **Le parcours du projet de dérégulation des nouveaux OGM en quelques dates clés :**

- Le **5 juillet 2023**, la Commission européenne a proposé un règlement visant à **déréguler les organismes issus des NGT**, exonérant ainsi la grande majorité de ces nouvelles plantes génétiquement modifiées de toute obligation d'évaluation des risques, d'étiquetage et de traçabilité.

Elle distingue deux catégories de plante :

NGT1 : les plantes produites par les NGT qui pourraient prétendument être obtenues en sélection conventionnelle

NGT2 : les autres plantes produites par les NGT

Les NGT1 (environ 94 % des plantes produites par les NTG) seraient exemptées d'évaluation des risques, de traçabilité et d'étiquetage, contrairement aux OGM classiques

- Le **22 décembre 2023**, l'**ANSES** publie une note⁴ d'analyse critique dénonçant le manque de clarté scientifique dans les critères d'équivalence des NGT.
- **Le 7 février 2024** : Le Parlement européen fait sauter les verrous des OGM, en se prononçant en faveur de la mise sur le marché des nouveaux OGM sans évaluation des risques.
- **Le 6 mai 2025** : début des négociations en **trilogue** - dernière étape du cycle des négociations qui réunit la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen-
- Le **24 juin 2025**: lors d'une séance publique du Conseil Agriculture et Pêche de l'UE, le représentant de la **France** a déclaré que le pays était « **défavorable à l'étiquetage obligatoire** » de la majorité des nouveaux OGM
- Le **14 septembre 2025**, **POLLINIS**, ainsi que 8 associations de consommateurs, dont l'UFC-Que choisir ont signé [une tribune](#) appelant au **maintien de l'étiquetage** des nouveaux OGM
- Le **15 septembre 2025**, trois scientifiques du BfN (Bundesamt für Naturschutz) – l'autorité scientifique allemande responsable de la protection de la nature -, ont publié un [article](#) d'analyse sur le projet de réglementation européen des NGT, qu'ils jugent « Scientifiquement injustifié ».

1 : Des scientifiques du BfN, l'agence fédérale allemande pour la protection de la nature, ont publié une [analyse](#) du projet de règlement européen sur les nouvelles techniques génomiques (NGT).

2: [Le sondage](#) a été commandé par Ekō, membre d'une coalition d'ONG de défense des droits humains et de l'environnement qui milite pour mettre fin à la déréglementation des nouveaux OGM au sein de l'Union européenne. Ce projet a été réalisé en partenariat avec June de NOAH.

3: Toutes les données présentées proviennent de YouGov, sauf indication contraire. L'enquête a été réalisée du 17 au 22 octobre 2025 auprès de 1 022 personnes représentatives de la population nationale danoise âgée de 18 ans et plus.

4: Le 29 novembre 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a rendu son [avis](#) relatif à l'analyse scientifique de l'annexe I de la proposition de règlement de la Commission européenne du 5 juillet 2023 relative aux nouvelles techniques génomiques (NTG)

POLLINIS

10, RUE SAINT MARC • 75002 PARIS
+33 1 40 26 40 34 • CONTACT@POLLINIS.ORG • WWW.POLLINIS.ORG

